

# Bulletin

de

# l'Esthonie



Juin-Juillet

N° 13

PARIS

Bureau de Presse Esthonien

1920

**DÉLÉGATION D'ESTHONIE**

*7, Rue de l'Alboni, 7*

— PARIS (16<sup>e</sup>) —

Heures de réception : de 10 h. à 11 h. et de 15 h. à 18 h.

*Téléphone : Auteuil 19 - 60*

Int. A-3290

**BULLETIN DE L'ESTHONIE**

# BULLETIN DE L'ESTHONIE

---

## CHRONIQUE

---

### A PROPOS DE LA VISITE DES NAVIRES ITALIENS A REVAL

Un collaborateur du *Waba Maa* a pu, à l'occasion de la venue des navires de guerre italiens à Reval au mois de mai, s'entretenir avec M. Depretis, représentant d'Italie en Esthonie, qui l'a reçu avec une affabilité toute italienne dans sa villa « Favorigita ».

*« La visite des navires italiens fait ressortir la véritable amitié que tout le peuple italien éprouve pour le peuple esthonien auquel il envoie, par ses navires, qui ont su assurer la défense de l'Adriatique, son salut fraternel. Jadis les visites faites par les escadres de guerre aux ports étrangers étaient une démonstration de force; maintenant les navires de guerre italiens ne veulent pas prouver la force de l'Italie, mais ses bons sentiments envers le vaillant peuple esthonien qui a lutté glorieusement pour son idéal. »*

Le diplomate italien a ajouté :

*« Croyez-moi, ce ne sont pas des paroles de politesse internationale, mais l'expression franche de la vérité. Le peuple italien, pendant la dernière guerre, a prouvé que les temps où on le croyait seulement capable de belles paroles, — le célèbre bel canto italien, — sont passés depuis longtemps. Le peuple italien a atteint sa complète maturité politique et dans la lutte pour son existence il est devenu aussi un peuple pratique dont les paroles ne s'écartent pas des actes.*

*« Il n'y a pas si longtemps encore, le peuple italien était forcé de combattre pour son existence, c'est pourquoi il apprécie à sa juste valeur la lutte que le peuple esthonien a soutenue pour la défense de son idéal, et l'Esthonie peut toujours compter sur la sympathie et l'appui de l'Italie.*

Est. A

Tartu Riikliku Arhiiv

Repositoorium

30344

*« Il n'y a pas de doute que l'Esthonie a droit à une existence indépendante et qu'elle viendra à bout de la réalisation de son droit.*

*« Au cours de cette lutte pour la liberté, l'Esthonie a prouvé de la meilleure manière son droit à une existence comme nation indépendante. »*

#### LES ÉTUDIANTS A L'UNIVERSITÉ DE TARTU

Pendant le premier semestre de l'année courante, 744 étudiants, dont 544 hommes et 200 femmes, étaient inscrits à l'Université de Tartu.

Ces étudiants se répartissaient comme suit, selon les Facultés : Faculté d'Histoire et de Philosophie 77, dont 35 hommes et 42 femmes ; Faculté de Droit 134, dont 114 hommes et 20 femmes ; Faculté des Sciences mathématiques et naturelles 168, dont 129 hommes et 39 femmes ; Faculté de Médecine 256, dont 175 hommes et 81 femmes ; Faculté d'Agriculture 76, dont 61 hommes et 15 femmes ; Faculté de Médecine vétérinaire 15, dont 13 hommes et 2 femmes ; Faculté de Théologie 18, dont 17 hommes et 1 femme.

Parmi ces étudiants, les Esthoniens, au nombre de 576, formaient la majorité ; on comptait seulement 68 étudiants étrangers.

Les étudiants allemands étaient au nombre de 71. Les Russes qui, avant la guerre, dépassaient en nombre les étudiants de toutes les autres nationalités n'étaient que 34, les Lettons 7. Alors qu'un très grand nombre de Juifs étudiaient jadis à Tartu, ceux-ci ne sont plus que 48. Comme étudiants appartenant à d'autres nationalités on relève : 3 Lithuaniens, 1 Anglais, 1 Américain, 1 Finnois et 2 Polonais.

C'est à la Faculté des Lettres (Faculté d'histoire et de philosophie) où étaient inscrites le plus grand nombre de femmes : on y comptait 42 femmes contre 35 hommes. Dans les autres Facultés les hommes étaient en majorité.

La Faculté des Lettres comptait en tout 67 étudiants esthoniens, la Faculté de Droit 112, la Faculté des Sciences 137, la Faculté de Médecine 170, la Faculté d'Agriculture 71, la Faculté de Médecine vétérinaire 6 et la Faculté de Théologie 13.

Il y avait, en outre, 98 auditeurs : 68 hommes et 30 femmes, dont 79 Esthoniens, 4 Russes, 5 Allemands, 8 Juifs, 1 Lithuanien et 1 Letton, en tout 83 citoyens esthoniens et 10 citoyens russes. Ces auditeurs se répartissaient comme suit : 15 à la Faculté des Lettres, 19 à la Faculté de Droit, 9 à la Faculté des Sciences,

22 à la Faculté de Médecine, 17 à la Faculté d'Agriculture, 1 à la Faculté de Médecine vétérinaire et 5 à la Faculté de Théologie.

ORGANISATION D'UN BUREAU D'INFORMATIONS  
POUR L'ESTHONIE, LA LETTONIE ET LA LITHUANIE

Des échanges de vues entre les bureaux d'informations des trois Etats limitrophes : Esthonie, Lettonie, Lithuanie ont commencé le 29 mai, à Riga, dans les locaux du Bureau de presse letton. M. le D<sup>r</sup> Inogers Eretas, directeur du Bureau d'informations du ministère des Affaires étrangères de Lithuanie ; M. Richard Behrsin, directeur de l'Agence télégraphique de Lettonie ; M. Meri, représentant de l'Agence télégraphique d'Esthonie ; M. Aschmans, directeur du service d'informations du ministère des Affaires étrangères de Lettonie ; M. Simson, membre du Comité administratif de la Conférence des pays baltés et M. H. Grimfeldt, vice-consul d'Esthonie, ont pris part aux délibérations qui ont eu lieu.

Au cours de la première séance a été discuté un projet relatif à la création d'une agence télégraphique estho-letto-lithuanienne. Les différentes agences se sont engagées à se communiquer mutuellement toutes les informations touchant les événements relatifs à la vie intellectuelle, économique et politique de leur pays.

Le maximum de mots à transmettre a été fixé à 100 mots par jour en moyenne, c'est-à-dire environ 3.000 mots par mois. Bien entendu, cette limite peut être dépassée. Si une des agences est intéressée plus spécialement par une question, elle peut demander des informations complémentaires s'y rapportant, mais cette demande d'informations, si elle dépasse le maximum de mots fixés, est aux frais du demandeur.

Le rapprochement des trois États limitrophes Esthonie, Lettonie, Lithuanie, ne pouvant s'effectuer que par une meilleure connaissance mutuelle des pays, celui-ci ne peut, par conséquent, que profiter de cette réunion de toutes les sources d'informations. La base sûre d'un tel rapprochement se trouve ainsi posée par l'accord précédent qui donne aux trois agences la possibilité d'échanger les informations qu'elles reçoivent.

Ces pourparlers ont continué le 31 mai. L'agence *Presscentral* de Stockholm a proposé aux agences esthonienne, lettonne et lithuanienne, de s'abonner par son intermédiaire aux télégrammes

*Reuter* et *Havas*, ce qui leur reviendrait moins cher que de s'y abonner directement. Après une longue discussion, cette proposition n'a pas été trouvée acceptable pour la raison qu'il s'agit non seulement de recevoir des nouvelles, mais, ce qui est plus important, d'informer l'étranger de tout ce qui concerne les Pays Baltiques.

M. Simson et le D<sup>r</sup> Eretas ont soutenu ce point de vue.

Les représentants des trois agences télégraphiques se sont également occupés de l'organisation intérieure et extérieure de leurs bureaux et, après examen de la situation de ces derniers, le bureau d'informations de la Lithuanie leur a paru être le mieux organisé.

Pendant l'occupation allemande l'agence télégraphique lithuanienne *Elta*, qui est en même temps un bureau d'informations du ministère des Affaires étrangères, travaillait de concert avec l'agence Wolff. Le gouvernement allemand avait essayé de transformer ce lien officieux en un lien durable et officiel en exigeant pour l'agence Wolff le monopole des nouvelles de Lithuanie. Mais la Lithuanie a fait comprendre aux Allemands que cette exigence portait atteinte à ses droits souverains, en subordonnant ses moyens d'action à cette dernière, et la situation antérieure n'a pas été modifiée.

A Berlin, les bureaux de l'Agence télégraphique lithuanienne sont installés dans la même maison que les agences *Wolff*, *Reuter* et *Havas*, qui se passent mutuellement leurs télégrammes, il en résulte que les nouvelles concernant la Lithuanie parviennent à l'étranger sans entraîner pour elle de grandes dépenses. Il est question de transporter l'agence lithuanienne soit à Londres, soit dans une autre ville de l'Europe occidentale, dès que le change lithuanien se relèvera.

Il a été décidé à l'unanimité de profiter de l'aide amicale offerte par la Lithuanie et que parmi les télégrammes qu'elle recevra des agences lettone *Leta* et esthonienne *Eta*, elle passera à son agence de Berlin ceux contenant des nouvelles susceptibles d'intéresser l'Europe. D'un autre côté, elle facilitera aux agences en question la réception des télégrammes *Havas*, *Reuter* et *Wolff*.

Plus tard, le bureau central d'informations des États baltes pourrait être transporté à Londres où les Lettons ont déjà leur bureau de presse. On a proposé de chercher un local où seraient groupés tous les bureaux afin de réduire considéra-

blement les frais. Une forte économie se trouverait encore réalisée du fait que les communiqués seraient dans ce cas transmis soit en français, soit en anglais ; cette dernière langue a été adoptée à la majorité des voix, comme étant la plus simple et la plus économique de 20 % pour les transmissions télégraphiques.

Ces communiqués seraient reçus tantôt par Tallinn (Reval), tantôt par Riga, tantôt par Kovno (Kaunas), qui les transmettraient à leur tour. Ce travail commun ne pourrait que préparer le terrain en vue de la réalisation de la ligue des trois États par une compréhension plus complète de leurs intérêts et une consolidation de leur amitié réciproque.

Enfin, on a examiné la nécessité de tenir le plus tôt possible une conférence des journalistes appartenant aux trois pays. La Lithuanie, le pays le moins connu, a été choisi pour lieu de réunion de cette conférence, afin de faire connaître sa situation. Mais le représentant de la Lithuanie a laissé entendre que les Lithuaniens ne pouvaient inviter des étrangers que lorsqu'ils seraient chez eux, c'est-à-dire à Vilna, et que, jusque-là, ils ne sauraient, à leur regret, les recevoir comme ils le désirent. Kovno (Kaunas) a été choisi comme la ville la plus convenable pour la réunion projetée. M. le Dr Eretas a promis de consulter les représentants de la presse lithuanienne qui enverront des invitations aux Esthoniens et aux Lettons.

#### RÈGLEMENT DE LA SITUATION DES ESTHONIENS ANCIENS SUJETS RUSSES, OPTANT POUR L'ESTHONIE

M. Kartau, président de la Commission de contrôle chargé de régler la situation des Esthoniens anciens sujets russes qui désirent reprendre leur nationalité d'origine a accordé le 4 juin une interview à un rédacteur du *Paewaleht*. Cette interview, dont on trouvera ci-dessous la traduction, rend compte de l'activité de la Commission de contrôle chargée de s'occuper du retour des Esthoniens en Esthonie.

Les appartements donnés aux Commissions laissaient beaucoup à désirer. La Commission de Moscou fut logée dans un vieux pensionnat que les locataires avaient été obligés de quitter 24 heures avant l'arrivée de la Commission.

Cet appartement, quoique se trouvant dans une maison de trois

étages, était très petit et sans confort. La maison ne possède, par exemple, qu'une seule cuisine.

On peut dire la même chose des locaux mis à la disposition de la Commission à Pétrograd. Ces locaux étaient encore plus petits et une partie des bureaux dut être installée sur l'escalier qui était heureusement assez large.

Je me suis adressé à ce sujet plusieurs fois à M. Tchitchérine, Commissaire des Affaires étrangères. Il me promit aimablement de faire tout ce qu'il pourrait, mais il semble que les services ne fassent pas grand cas des ordres de leurs supérieurs. A la fin, on se décida tout de même à mettre à notre disposition un appartement plus grand et plus confortable où il sera possible de travailler plus commodément.

La nouvelle adresse de la Commission à Moscou est maintenant Malaïa Kislovka 5, et à Pétrograd au Prospekt Anglais 4.

Les communications postales et téléphoniques sont très mauvaises. Les lettres, quand elles arrivent, mettent plusieurs semaines ou plusieurs mois pour parvenir à leur destination; le plus souvent elles sont perdues en route. On éprouve les mêmes difficultés pour communiquer par téléphone. Nous n'avons pas de liaison téléphonique avec Pétrograd, et, ce qui est plus important, avec Reval. Malgré toutes nos démarches nous n'avons pu obtenir qu'il soit remédié à cet état de choses. On nous a tout promis, mais la situation reste la même.

On ne peut pas dire que les administrations supérieures, telles que le commissariat des affaires étrangères, ne fassent pas montre de la plus grande bienveillance. Mais malheureusement, la machine russe n'obéit pas très bien, et, il semble que leurs sous-agents ne fassent pas grand cas des ordres qui leur sont donnés.

Il est surtout difficile de traiter avec ces administrations, parce qu'elles n'ont jamais eu affaire à des étrangers. Il y a beaucoup d'employés, mais peu qui connaissent leur service. L'ordre est grand dans les bureaux, mais comme le pouvoir du gouvernement n'est pas centralisé, ses ordres ne sont pas exécutés.

Il y a un grand nombre d'Esthoniens habitant en Russie. Malgré la difficulté des communications postales la nouvelle de l'arrivée de notre Commission s'était répandue, et de longues files d'Esthoniens ne tardèrent pas à stationner devant nos bureaux. Il en est qui sont venus ici des parties les plus lointaines de la Russie pour se rendre ensuite en Esthonie.

A Pétrograd, par exemple, on compte 40.000 Esthoniens dont la moitié désirent opter pour la nationalité esthonienne, et, dans le gouvernement du même nom, environ 80.000 Esthoniens, dont la moitié également désirent rentrer en Esthonie.

D'après les clauses du traité de paix, il ne reste plus que 8 mois pour régler la situation de ceux qui désirent opter, et il est à craindre que les commissions ne parviennent pas à terminer leurs travaux en temps utile.

A Pétrograd 5.000 demandes ont été présentées, dont 500 ou 600 sont déjà acceptées; la Commission de Moscou a examiné et accepté environ 40 % des 3.000 demandes qui lui ont été adressées.

La Commission des Affaires étrangères de Russie a examiné dans ce même temps 150 demandes et leur a donné une suite favorable.

Le nombre des Esthoniens désirant retourner en Esthonie s'élève à environ 100.000. Parmi les Esthoniens qui ont des entreprises ou des biens, quelques-uns ne désirent pas retourner dans leur pays. Bien qu'en Russie tous les biens soient nationalisés, les propriétaires les possèdent en réalité et tout espoir n'est pas perdu que les temps changeront.

D'après tous les renseignements recueillis jusqu'ici, on peut supposer que 70 % des Esthoniens résidant en Russie, désirent retourner dans leur pays, et que 40 % pourront s'y rendre.

Malheureusement les nouvelles indiquant les formalités à accomplir si on désire opter ne pénètrent pas dans toutes les parties de la Russie et, d'autre part, tout le monde n'est pas en état d'entreprendre le voyage en raison de la dépense.

En ce qui concerne les Esthoniens faisant leur service militaire dans l'armée russe, la Commission a pu, dans une certaine mesure, se mettre d'accord avec le Gouvernement russe.

Sur la proposition de la Commission des Affaires étrangères, il a été décidé que les soldats qui ont adressé une demande d'option pour la nationalité esthonienne ne seront plus envoyés au front et seront placés dans les détachements de la réserve. Mais ces décisions ne sont pas publiées partout et les soldats les ignorent.

Quant à la question des biens des Esthoniens qui se rendent en Esthonie, elle n'est pas encore définitivement résolue. Une Commission mixte a été nommée, dans ce but, mais la question de savoir depuis quelle époque les personnes optant pour la nationalité esthonienne doivent être considérées comme sujets esthoniens n'est pas encore réglée.

Le Gouvernement russe a pris, au mois d'avril, un décret d'après lequel tout bien leur est enlevé jusqu'à ce que l'option ait été obtenue.

On s'est mis d'accord en principe pour que les Esthoniens soient considérés comme sujets de la République esthonienne depuis le jour de la signature du traité de paix, c'est-à-dire depuis le 2 février 1920.

Cette question demande à être examinée plus complètement, et on ne peut pas la considérer comme définitivement réglée.

La plus grande partie des Esthoniens qui désirent retourner en Esthonie, sont des travailleurs manuels et des spécialistes qui, autrefois, ne trouvant pas d'emploi correspondant dans leur pays, sont partis en Russie. Puis viennent les cultivateurs, qui sont en grand nombre.

Les demandes d'option doivent être soumises à un examen minutieux, étant fort nombreuses et tout le monde ne pouvant pas être admis en Esthonie.

Parmi ceux qui demandent à opter, il y en a beaucoup qui ne sont pas Esthoniens, mais qui maintenant se disent Esthoniens. De plus, beaucoup parmi ceux-ci ne veulent pas rester en Esthonie mais désirent

seulement y passer les temps difficiles pour retourner plus tard en Russie. Puis viennent les profiteurs et les mercantis qui désirent envoyer leurs familles en Esthonie, mais qui restent eux-même en Russie pour y faire des affaires.

Il est clair que la Commission n'accepte point les demandes d'option émanant de pareilles personnes.

COMMENT LES AUTORITÉS RUSSES TRAITENT LES ESTHONIENS  
QUI SE RENDENT EN RUSSIE  
ET CEUX QUI RENTRENT EN ESTHONIE

En se conformant aux indications officielles données à la fin de la guerre estho-russe, beaucoup de personnes se sont rendues en Russie par la ville frontière de Yambourg, dans le but de rechercher des membres de leur famille ou de retrouver leurs biens.

Tous ces voyageurs avaient pris soin de se munir du permis délivré par la mission locale russe. Quelques-uns même avaient reçu une ou deux centaines de roubles pour le voyage. Leur stupeur a été très grande quand ils se sont vu arrêter à Yambourg et dépouiller de leurs certificats et de leurs papiers personnels. Pendant l'interrogatoire qu'on leur a fait subir, ils n'ont pas seulement été interrogés sur le but de leur voyage, mais des questions leur ont été posées, afin d'avoir des données précises sur l'armée esthonienne et l'état d'esprit du peuple esthonien.

Après un séjour forcé de plusieurs jours à Yambourg, ces voyageurs ont été, dans la plupart des cas, autorisés à poursuivre leur voyage, mais, pour obtenir leur libération, plusieurs d'entre eux ont dû passer par toutes sortes de formalités judiciaires russes et aller jusque devant la Commission extraordinaire. Certains ont été dépouillés des provisions qu'ils emportaient, même quand celles-ci ne consistaient qu'en quelques livres de pain.

Au début de juillet, est arrivé de Russie un nouveau groupe de personnes ayant opté pour la nationalité esthonienne. Le train, qui a été arrêté à Yambourg par quelques chefs bolchevistes, a été visité de fond en comble. Cette visite a été faite de la manière la plus brutale et même en faisant usage de la force. Les personnes qui ont été trouvées en possession de quelque argent et d'objets de valeur en ont été dépouillées.

Il appert de ces faits que, si d'après le traité de paix esthonne, les Esthoniens habitant la Russie qui ont opté pour la nationalité esthonne et qui reviennent dans leur patrie, ont le droit d'emporter tous leurs biens mobiliers, en réalité ce droit ne leur est pas laissé et qu'ils peuvent à peine emporter avec eux quelques centaines de roubles.

Il semble donc que les bolcheviks n'aient, jusqu'à présent, aucune intention de remplir les conditions du traité de paix.

Pour justifier leur manière de faire, ils expliquent le plus calmement qu'à l'époque de la signature du traité de paix esthonne, toutes les propriétés avaient déjà été nationalisées en Russie et que, par conséquent, nos futurs citoyens sont dépouillés de tout, même des objets d'usage courant, bien que ceux-ci n'aient été nationalisés par aucun décret.

Les Esthoniens qui désirent rentrer dans leur pays et, parmi eux, un des membres les plus en vue de la colonie esthonne de Petrograd, ont élevé des plaintes très vives contre cette manière de procéder. A la suite de ces faits, le Gouvernement de la République a décidé d'envoyer au Gouvernement des Soviets la protestation la plus énergique et la plus catégorique.

#### ACTIVITÉ DE LA CROIX-ROUGE ESTHONNIENNE

Sous ce titre la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, du 15 juin 1920, a donné l'article suivant où on trouvera un aperçu des efforts faits par la Société Esthonne de la Croix-Rouge et des services qu'elle a rendus.

La Société esthonne de la Croix-Rouge, dont la constitution a été signalée en son temps (1), mais qui ne peut être encore reconnue, l'Etat esthonne ne l'étant pas non plus, a remis aux délégués du Comité international le rapport de son activité depuis sa fondation, le 24 février 1919.

L'administration centrale de la Croix-Rouge esthonne, à Reval, s'occupe des institutions suivantes :

1<sup>o</sup> Asile d'enfants à Strandhof, 2<sup>o</sup> sanatorium antituberculeux à Imast, 3<sup>o</sup> sanatorium à Hapsal, 4<sup>o</sup> section de transport à Reval, 5<sup>o</sup> école d'infirmières à Reval, 6<sup>o</sup> institut orthopédique à Reval, 7<sup>o</sup> asile d'invalides à Reval, 8<sup>o</sup> train-bain, 9<sup>o</sup> home de convalescence pour soldats, 10<sup>o</sup> colonie de vacances pour enfants de soldats.

---

(1) Voyez *Bulletin*, t. LI, 1920, p. 329.

Les sections régionales sont au nombre de 15 :

1° Wesenberg, un hôpital et deux stations de ravitaillement (Narva et Jewe) ; 2° Fellin, un hôpital ; 3° Weissenstein, un hôpital ; 4° Werro, un hôpital et une section de ravitaillement à Petseri ; 5° Arensburg, un sanatorium ; 6° Dorpat, un hôpital ; 7° Hapsal, un hôpital ; 8° Walk, un hôpital ; 9° Pernau, un hôpital ; 10° Tapa, une station de ravitaillement ; 11° Narva, un asile d'enfants ; 12° comité de chemins de fer de l'Etat, un sanatorium ; 13° Allentaken, une station de ravitaillement ; 14° comité pour les citoyens esthoniens en Russie ; 15° Turgel-Hallik, une station de ravitaillement.

Le Comité de la Croix-Rouge esthonienne est ainsi constitué actuellement : D. Hans LESSMENT, *président* ; M. Heinrich BAUER, *vice-président* ; M. Alexandre SCHEME, *plénipotentiaire*.

Au début de la lutte contre les bolchevistes une société avait été créée, «Uhistoo» (Travail commun), qui s'occupait aussi de l'assistance aux malades et aux soldats blessés ; à la suite du nombre toujours plus grand des blessés, cette organisation dut s'établir d'une façon indépendante et forma la Croix-Rouge esthonienne, qui fut sanctionnée par le gouvernement le 24 février 1919.

Le travail commença dans des conditions difficiles, en raison du manque de médicaments et de pansements. La jeune société rendit cependant de grands services aux malades. Le nombre des membres de la Croix-Rouge esthonienne est de 1.600, le nombre des malades est encore plus grand, elle a assuré des soins aux malades et blessés pour un total de 139.420 jours de maladie. 18.520 malades et blessés ont été transportés dans des wagons sanitaires. 80.810 soldats ont été nourris dans les stations de ravitaillement.

Les frais se sont élevés à mk. 3.719.607,99.

La Croix-Rouge esthonienne est reconnaissante des secours que lui ont apportés les diverses Commissions, finlandaise, danoise, suédoise, anglaise et en particulier américaine, qui a fait des dons considérables de matériel de pansements, médicaments, linge, etc.

Le Comité britannique de la Croix-Rouge russe a également fait un envoi de linge. Au début de la guerre on a soigné spécialement des soldats esthoniens ; après que l'armée russe du nord-ouest eut commencé sa retraite de Pétrograd, la Croix-Rouge esthonienne a soigné dans ses hôpitaux un grand nombre de soldats russes.

#### MORT DE M. ALEXANDER KAELAS

M. Alexander Kaelas, professeur de psychologie, chargé d'affaires du Gouvernement d'Esthonie en Sibérie, est décédé à Irkoutsk le 20 avril.

M. Alexander Kaelas était né en 1880 à Pärnu. Elève du séminaire de Riga, il compléta d'abord son instruction à l'Académie théologique de Moscou, puis à la Faculté de philologie

de la même ville. Après avoir terminé ses études, il travailla à l'Université de Moscou comme assistant de M. le professeur Tshelpnov jusqu'à 1914. Il quitta ses fonctions pour aller préparer sa thèse à Leipzig où il suivit le cours du professeur Wundt. De retour en Russie, il devint professeur à l'Université de Moscou. Son désir était de rentrer en Esthonie et de travailler à l'Université de Tartu. La mort l'a empêché de mettre à exécution ce projet et sa disparition laisse un grand vide en Esthonie dans le monde savant où il jouissait d'une grande réputation.

Aux obsèques de M. Kaelas assistaient toute la colonie esthonienne à Irkoutsk, les professeurs et les étudiants de l'Université et les représentants des missions étrangères.

GLASUNOV AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE D'ESTHONIE  
ET  
RENTRÉE DE PLUSIEURS CÉLÉBRITÉS MUSICALES ESTHONIENNES

Le directeur du conservatoire de Petrograd, le célèbre compositeur Glasunov, et l'inspecteur du même établissement, le pianiste esthonien Arthur Lemba, ont posé leur candidature au poste de professeurs au Conservatoire de musique de Reval.

La cantatrice esthonienne Amanda Rebøne, qui était engagée au « Drame Musical » à Petrograd, où elle a remporté de grands succès, compte prendre part, la saison prochaine, aux représentations d'opérette du théâtre « Esthonia ».

Le compositeur esthonien Arthur Kapp, qui a travaillé pendant de longues années à Astrakan comme directeur de l'École de musique, espère pouvoir revenir en Esthonie au mois de juin et a l'intention de s'y fixer. Il entrera très vraisemblablement au Conservatoire de Reval.

M. Kapp a consenti à diriger la saison prochaine l'orchestre symphonique du théâtre « Esthonia ».

M. J. Tamm, musicien esthonien, ancien inspecteur du Conservatoire de Petrograd, va également revenir à Reval.

---

# INFORMATIONS

---

## RECONNAISSANCE « DE JURE » DE L'INDÉPENDANCE DE L'ESTHONIE PAR LA FINLANDE

M. Holsti, ministre des Affaires étrangères de Finlande, a fait connaître le 7 juin à M. Kallas, représentant diplomatique d'Esthonie à Helsingfors, que le Président de la République de Finlande, sur la proposition du ministère des Affaires étrangères, a reconnu *de jure* l'Esthonie comme Etat indépendant.

Le D<sup>r</sup> Kallas a emporté en hydro-aéroplane, d'Helsingfors à Reval, les documents officiels relatifs à la reconnaissance de l'Esthonie par la Finlande.

Voici la traduction des deux documents adressés par le D<sup>r</sup> Rudolf Holsti, ministre des Affaires étrangères de Finlande, le 7 juin, à M. le D<sup>r</sup> Oskar Kallas, représentant du Gouvernement d'Esthonie à Helsingfors :

*Monsieur le Docteur,*

*En réponse à la lettre n<sup>o</sup> 1.160 du 3 juin, j'ai l'honneur de vous informer que, sur la proposition du Ministre des Affaires étrangères, M. le Président de la République a bien voulu reconnaître aujourd'hui définitivement la République d'Esthonie comme République souveraine.*

*Je vous prie d'agréer, Monsieur le Docteur, l'expression de ma haute considération.*

(Signé) : RUDOLF HOLSTI.

*Monsieur le Docteur,*

*J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'acte du Gouvernement de Finlande relatif à la reconnaissance de l'indépendance de l'Esthonie par la Finlande.*

*Pendant deux années, l'Esthonie a été désolée par la lutte sanglante qu'elle a soutenue pour son indépendance, et par cette lutte ont été brisées ses chaînes les plus lourdes : celles de ses souffrances séculaires.*

*La première conséquence de cette lutte victorieuse a été de refouler l'ennemi au delà des frontières esthoniennes et, en amenant la paix, d'obtenir la reconnaissance de l'indépendance de l'Esthonie par la Russie.*

*La diplomatie esthonienne soutenue par l'armée victorieuse d'Esthonie a fait tout son possible, et cela dans les conditions les plus difficiles, pour établir la situation internationale de la République.*

*Le Gouvernement finlandais est certain qu'à la suite de l'acte de la Finlande, les grands Etats et les autres pays ne tarderont pas à reconnaître l'indépendance de l'Esthonie.*

*Il est inutile de rappeler ici les liens qui unissent l'Esthonie à la Finlande. Cela serait également trop long d'énumérer les devoirs qui attendent les deux peuples frères, et est-il possible de les énumérer tous ? Que les générations à venir affirment l'existence de ces devoirs en les accomplissant ; elles auront ainsi le bonheur de parachever l'œuvre dont les fondements viennent d'être jetés de nos jours grâce aux efforts les plus grands et avec les espérances les plus fières.*

*Veillez agréer, Monsieur le Docteur, l'assurance de ma respectueuse amitié.*

Helsingfors, le 7 juin 1920.

(Signé) : RUDOLF HOLSTI.

Le télégramme adressé en réponse par le Gouvernement de la République d'Esthonie au Gouvernement de Finlande à la suite de la reconnaissance *de jure* de l'indépendance de l'Esthonie était ainsi libellé :

Le 9 juin.

Au Gouvernement de la République de Finlande à Helsingfors.

La déclaration du ministre des Affaires étrangères de Finlande relative à la reconnaissance définitive de la République d'Esthonie comme État souverain par M. le Président de Finlande a rempli le peuple esthonien de la joie la plus vive.

Les fils vaillants du peuple frère de Finlande ont été les premiers à secourir les combattants esthoniens pour l'indépendance de l'Esthonie contre la domination étrangère.

Le peuple finlandais, le premier, reconnaît, de sa propre volonté, l'indépendance et la souveraineté de l'Esthonie. L'Esthonie libre n'oubliera jamais l'appui fraternel que lui a apporté la Finlande dans les jours historiques où elle s'est constituée comme État.

Au nom de la République d'Esthonie -

*Le Premier Ministre :*

*(Signé) : TÆNISSON.*

*Le Ministre des Affaires étrangères :*

*(Signé) : BIRK.*

#### RAPATRIEMENT DES SOLDATS ESTHONIENS QUI SE TROUVAIENT EN FRANCE

Dès le début de 1919, la Délégation d'Esthonie dut s'occuper des prisonniers de guerre esthoniens qui vinrent d'Allemagne et des Esthoniens qui se trouvaient dans l'armée russe et dans la Légion étrangère. Ces soldats esthoniens étaient dispersés sur tous les fronts, ils s'en trouvaient en Italie et jusqu'en Afrique, et, après la cessation des hostilités, la plupart s'étaient employés dans les campagnes comme travailleurs.

La Mission militaire envoyée par le Gouvernement esthonien et qui avait pour chef le colonel Luik s'occupa du rassemblement de ces hommes. Le Ministère de la Guerre français de son côté facilita avec la plus grande bienveillance la tâche du Gouvernement esthonien et consentit à diriger tous ces hommes d'abord à Verdun, puis à Bordeaux où fut créé un centre esthonien. Un bataillon se trouva bientôt constitué. Il fut placé sous les ordres du lieutenant Orgussaar et ensuite sous les ordres de M. le capitaine Lepp.

Pendant le temps que dura cette concentration les soldats travaillèrent à Bordeaux à la manutention des marchandises achetées par le Gouvernement esthonien et un premier contingent de ces hommes partit avec les navires emportant ces marchandises.

Les autres, au nombre de 431, furent dirigés sur Brest à la fin d'Avril et s'embarquaient, le 29 Mai, sur le vapeur *Lembit*, battant pavillon esthonien.

M. C. R. Pusta, accompagné de M. le colonel Luik se rendit à Brest lors de leur embarquement et assista au départ des Esthoniens rapatriés par les soins de leur Gouvernement.

Parmi les soldats esthoniens restant encore en France, au nombre d'une quarantaine environ, ceux qui ont trouvé à y être employés où qui désirent s'y fixer ont été démobilisés.

#### DÉPART DE LA MISSION MILITAIRE ESTHONIENNE

Avant leur départ pour l'Esthonie, les membres de la mission militaire ont tenu à aller saluer le maréchal Foch qui a bien voulu les recevoir le 11 juin 1920. M. le colonel Luik, chef de la mission, a adressé au maréchal Foch les paroles suivantes :

Monsieur le Maréchal,

Sur le point de quitter la France pour rendre compte à mon Gouvernement de la mission dont il m'a chargé, veuillez me permettre de vous exprimer toute ma reconnaissance pour le bienveillant accueil que j'ai toujours trouvé près de vous et pour toutes les facilités que vous m'avez accordées dans l'accomplissement de cette mission.

D'abord, c'est grâce à vous que j'ai été accrédité auprès du Gouvernement français comme chef de la mission militaire d'Esthonie. Puis, aux moments particulièrement critiques que mon pays a traversés à la fin de 1919, j'ai trouvé auprès de vous l'aide la plus efficace pour parer aux grandes difficultés auxquelles il avait à faire face.

C'est aussi grâce à votre haute influence que le Gouvernement français a fait l'honneur au Gouvernement d'Esthonie d'accepter pour la ville de Verdun la plus haute récompense militaire qu'il décerne à ses soldats : la Croix de la Liberté de 1<sup>re</sup> classe, que j'ai été fier de remettre à cette ville glorieuse, au cours d'une impressionnante cérémonie dont mon cœur de soldat gardera toujours la mémoire.

C'est enfin grâce à vous, Monsieur le Maréchal, qu'ont pu être réunis sur le sol hospitalier de la France mes compatriotes dispersés sur tous les fronts, et dont une partie ont eu l'honneur de combattre

côte à côte avec vos troupes victorieuses, sous le glorieux drapeau français.

Le maréchal a répondu qu'il remerciait vivement le colonel Luik des paroles qu'il venait de lui adresser avant de quitter la France, sa mission terminée, et que la chaleur avec laquelle il les avait prononcées était un gage de leur sincérité.

Il a ajouté qu'il ne doutait point que les efforts faits par l'Esthonie ne resteraient pas sans résultat et que les rapports entre les Gouvernements esthoniens et français deviendraient de plus en plus étroits.

Le maréchal a demandé si, à l'avenir, un représentant militaire d'Esthonie resterait en France et a assuré le colonel Luik qu'il serait personnellement heureux de le voir revenir.

#### LES RELATIONS DE L'ESTHONIE AVEC LA BELGIQUE ET LA HOLLANDE

M. C.-R. Pusta, représentant d'Esthonie en France, délégué par son Gouvernement auprès du Gouvernement royal de Belgique et du Gouvernement royal des Pays-Bas pour nouer des relations entre ces pays et l'Esthonie, s'est rendu, au début de juin, à Bruxelles et à La Haye où il a reçu le meilleur accueil.

M. Hymans, ministre des Affaires étrangères de Belgique, a fait connaître à M. C.-R. Pusta que le Gouvernement de Belgique serait très heureux d'entrer en relations avec la République esthonienne pour assurer la sauvegarde des intérêts réciproques de l'Esthonie et de la Belgique.

M. Carnebeek, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, lui a fait également savoir, le 16 juin, que :

*Le désir du Gouvernement de la République d'entrer en relations d'amitié et de bonne intelligence avec le royaume des Pays-Bas correspond aux sentiments qui animent le Gouvernement de la reine. Les relations de commerce et de navigation entre les Pays-Bas et l'Esthonie remontent à des temps reculés et ne demandent qu'à se développer. Aussi suis-je heureux de pouvoir porter à votre connaissance que le Gouvernement de la reine, en attendant le moment de la reconnaissance formelle de la République d'Esthonie, est tout disposé à entrer en relations de fait avec le Gouver-*

*nement de la République et à entretenir avec lui les rapports propres à resserrer les liens entre les deux pays.*

BUDGET DE LA RÉPUBLIQUE D'ESTHONIE POUR L'ANNÉE 1920

Le projet de budget pour l'année 1920 a été remis le 21 mai à l'Assemblée constituante de la République d'Esthonie.

D'après ce budget, les dépenses pour l'année en cours se répartissent comme suit :

Assemblée constituante, 2.992.900 mk. ; chancellerie du Gouvernement de la République, 1.381.600 mk ; contrôle d'Etat, 4.956.400 mk. ; ministère des Finances, 190.222.200 mk. ; ministère des Voies et Communications, 302.407.300 mk. ; ministère de l'Instruction publique, 69.906.900 mk. ; ministère de l'Agriculture, 43.824.300 mk. ; ministère de la Justice, 31.237.000 mk. ; ministère du Commerce et de l'Industrie, 63.759.300 mk. ; ministère du Ravitaillement, 2.778.300 mk. ; ministère des Travaux publics, 85.326.000 mk. et ministère des Affaires étrangères, 35.365.500 mk. Pour les frais des administrations sont déduites des revenus de l'État une somme de 30.000.000 mk. sur les impôts sur le revenu de l'année 1920 et une somme de 33.650.000 mk. sur les impôts frappant le Commerce et l'Industrie.

Les dépenses de l'État, tout compris, s'élèvent ainsi à 958.047.500 mk.

Les ressources de l'État prévues pour l'année en cours sont les suivantes : impôts directs et indirects, 316.575.500 mk., et revenus des entreprises d'État 624.700.000 mk. Dans les impôts directs et indirects sont compris entre autres les revenus suivants : impôt sur le revenu, 158.589.000 mk ; impôt sur le commerce et l'industrie, 24.845.000 mk. ; impôt sur les biens immobiliers, 46.767.000 mk ; droits de timbres, de justice et de chancellerie, 16.694.000 mk. ; droits de douanes, 31.115.000 mk. ; accises, 17.919.500 mk.

On compte que les entreprises et biens de l'État produiront les sommes suivantes : alcool et éther, 245.703.000 mk. ; terres, bâtiments et forêts d'Etat, 101.050.000 mk. ; entreprises commerciales et industrielles de l'État, 116.322.000 mk. ; chemins de fer, 120.000.000 mk. ; postes, télégraphe et téléphone, 41.634.000 mk.

Pour couvrir le déficit qui s'élève à 16.763.000 mk., la somme

nécessaire sera prélevée sur la somme réalisée par l'émission des valeurs à lots pour l'année 1920.

### L'INDUSTRIE EN ESTHONIE

Les renseignements qu'on trouvera ci-dessous sur les industries en Esthonie sont extraits des statistiques du ministère du Commerce et de l'Industrie, mais dans les chiffres donnés il n'est fait mention que des usines employant plus de 20 ouvriers.

*Industrie textile.* — L'industrie textile compte 17 usines : fabriques de cotonnades, de draps, toiles, corderies. En dehors de ces établissements il existe dans les villages quantité de petites carderies et de filatures sur l'importance et le nombre desquelles on manque de données précises. Ces usines emploient environ 17.911 HP.

En temps normal, cette industrie occupait 19.366 ouvriers. Les plus importantes de ces usines étaient celles qui fabriquaient des cotonnades ; il en existe deux capables de tisser annuellement 108 millions d'archines (archine = 0<sup>m</sup>,711) d'étoffes et qui emploient à cet effet près de 1 1/2 millions de pouds (le poud = 16 kil. 38) de coton. On compte 9 fabriques de toile qui emploient 600.000 pouds de lin par an.

*Industrie du papier.* — L'industrie du papier compte 12 usines employant 2.242 ouvriers en temps normal. On produit plus de 2 millions de pouds de papier par an, plus 680.000 pouds de cellulose, 46.000 pouds de pâte de papier et plus de 210 millions de tubes pour les cigarettes. 5 usines plus petites fabriquent de la pâte de papier et leur production s'élève à 120.000 pouds.

*Industrie métallurgique.* — L'industrie métallurgique compte 33 usines occupant 17.368 ouvriers en temps normal. On manque de données sur la quantité de produits manufacturés que ces usines pourraient livrer en temps normal.

Il existe, en outre, en Esthonie près de 100 petites usines employant plus de 4 ouvriers et se servant de machines-outils.

*Brasserie. Distillerie. Minoterie.* — Ces industries comptent 14 usines ; 756 ouvriers y travaillent en temps normal. La valeur de ces usines atteint 4 millions de roubles.

On compte 5 grandes brasseries et distilleries. Il y a, en outre, une distillerie dans chaque grande ferme.

On compte 100 petites minoteries.

L'industrie de l'amidon se développe de plus en plus et a pris une certaine extension.

*Industrie du bois.* — Cette industrie compte 12 usines occupant 3.332 ouvriers. Ces usines emploient plus de 16 millions de pouds de bois.

Il existe, en outre, plus de 350 petites scieries.

*Industrie du cuir.* — 8 usines, qui emploient 329 ouvriers, travaillent le cuir ; ces usines emploient annuellement près de 236.000 peaux.

On compte à peu près 50 tanneries.

*Chaux, ciment, briques et verre* — Ces différentes fabrications sont exécutées par 17 usines ayant 2.412 ouvriers.

De plus, 300 petites usines fabriquent de la chaux, et, des briqueteries livrent 300 millions de briques par an.

Les usines de ciment produisent près de 700.000 tonnes de ciment et fabriquent différents articles en ciment. Les verreries fabriquent 40.000 pouds de verre à vitres, 1 million de bouteilles et du verre à glaces.

*Industrie chimique.* — L'industrie chimique compte 11 fabriques occupant 812 ouvriers. Dans ce nombre sont compris les usines produisant des matières colorantes, celles qui distillent le bois et le charbon, les huiles minérales et les fabriques d'allumettes.

Il existe près de 50 petites installations pour la distillation du bois et de la houille. Celles-ci produisaient 22.000 pouds de goudron, 288.000 de coke et de charbon de bois, 20.000 pouds d'huile et de vernis, 42 millions d'allumettes.

*Exploitation de la tourbe.* — La succursale de la Société de combustibles et de transport à Tartu possède 3 machines pour l'exploitation de la tourbe qui sont déjà en fonctionnement. Pour développer cette industrie de multiples recherches sont actuellement faites dans les tourbières. On compte pouvoir, selon les circonstances, y employer prochainement 20 machines actionnées par l'électricité.

## LE COMMERCE EN ESTHONIE

Les exportations faites par l'Esthonie pendant le mois de mai atteignent la somme de 24.409.613 marks.

Ces exportations se répartissent ainsi qu'il suit : bois et autres matériaux de construction, planches, briques, ciment, 7.850.182 marks ; produits d'alimentation, 5.164.917 marks ; étoffes, fourrures, 3.163.204 marks ; papier, 7.727.850 marks ; meubles, 477.405 marks ; produits chimiques, 26.055 marks.

La valeur des marchandises en transit enregistrées pendant le mois de mai s'élève à la somme de 36.625.000 marks.

## LE MOUVEMENT DU PORT DE REVAL EN 1919

D'après les statistiques du ministère du Commerce et de l'Industrie, le mouvement des navires dans le port de Reval en 1919 a été le suivant :

1.387 navires sont entrés représentant 210.519 tonnes net de marchandises, dont 855 représentant 55.775 tonnes ont navigué sous le pavillon esthonien. D'après le tonnage, la deuxième place revient à la Finlande avec 50.829 tonnes, puis vient l'Angleterre avec 46.065 tonnes, l'Amérique avec 19.696 tonnes et l'Allemagne avec 13.021 tonnes.

1.287 navires, représentant un tonnage de 185.311 tonnes net, ont quitté le port de Reval en 1919, dont 785 bâtiments représentant 43.557 tonnes net appartenaient à l'Esthonie ; sur le tonnage restant : 50.486 tonnes appartenaient à la Finlande, 31.788 tonnes à l'Angleterre, 18.856 tonnes à l'Amérique et 11.469 à l'Allemagne.

## CONSTRUCTION DE NOUVELLES LIGNES DE CHEMIN DE FER EN ESTHONIE

Le Gouvernement de la République a chargé le ministère des Voies et Communications de mettre à l'étude la construction des nouvelles lignes de chemin de fer qui sont nécessaires à l'Esthonie. Dans ce but, un crédit de 1.800.000 marks a été ouvert à ce Département.

La section technique du ministère des Voies et Communications a commencé de suite une étude des tracés des nouvelles lignes. Les travaux préparatoires ont été mis en adjudication et des spécialistes ont été appelés à les diriger.

L'étude de ces tracés a été confiée à quatre groupes d'opérateurs pour que ces travaux puissent être menés plus activement. Le premier groupe est chargé du tracé de la ligne Tartu-Petseri. Les travaux ont été commencés le 26 mai. Cette ligne sera à voie large.

Les travaux du tracé de la ligne Riisipere-Pärnu et de son embranchement Mārjamaa-Härmet vont être entrepris le 1<sup>er</sup> juin. La ligne sera également à voie large.

En même temps sera commencé le tracé de la ligne Hallisti-Walk ou de son équivalente Wiljandi-Walk. La ligne en question sera à voie étroite. Ces jours prochains va également être entrepris le tracé de la ligne Pärnu-Mustivee. Si, pour des raisons techniques ou économiques, cette ligne ne pouvait pas être construite, des études vont être faites pour la construction d'une ligne Pärnu-Iõguva-Mustivee.

Le quatrième groupe s'occupera prochainement du tracé des travaux de la ligne Tapa-Wasknariva ou Tallinn-Rakwère-Waskuarwa qui suivra la côte.

En outre, quelques petites lignes d'intérêt local vont être étudiées.

Cette année-ci ne sera consacrée qu'aux travaux préparatoires de ces lignes de chemin de fer dont les projets seront soumis à l'approbation du Gouvernement de la République. On compte en entreprendre la construction au printemps prochain. Quant au matériel nécessaire pour la construction de ces lignes, spécialement en ce qui concerne les rails, le Gouvernement esthonien s'en est déjà préoccupé et compte pouvoir se le procurer par échange de bois et de produits forestiers.

#### CONVENTION ESTHO-RUSSE RELATIVE AUX COMMUNICATIONS PAR VOIE FERRÉE ENTRE L'ESTHONIE ET LA RUSSIE

La Commission, chargée d'établir une convention relative aux communications par voie ferrée entre l'Esthonie et la Russie et formée des représentants des administrations des chemins de fer de la Russie des soviets et de ceux de l'Esthonie, a siégé

pendant trois semaines à Reval. Elle vient de terminer ses travaux, au début de juin, après avoir élaboré une convention entre les deux pays.

Cette convention est rédigée en russe et vient d'être remise à une Commission de rédaction pour être révisée et traduite en esthonien. La convention devra être signée par les représentants des deux gouvernements et n'entrera en vigueur qu'après avoir été ratifiée.

La Russie a désigné M. Gukowsky, représentant du Gouvernement des soviets, pour signer ladite convention.

La convention internationale des chemins de fer de Berne a servi de base à son établissement et quelques paragraphes de l'ancien Code des chemins de fer de Russie y ont été seulement ajoutés. Les anciens accords existants avec les chemins de fer russes ont été pris comme base commerciale et technique, et, seuls, quelques changements, amenés par les nouvelles conditions de trafic, y ont été apportés.

La convention a trait avant tout aux communications s'effectuant sur la voie ferrée traversant la frontière à Narva, les communications entre Petsori et Pskow restant interrompues jusqu'à ce que le pont du chemin de fer traversant la Velikaja soit réparé, ce qui demandera 6 à 8 semaines.

Il n'est pas question de rétablir la circulation de voitures directes pour les voyageurs et, comme par le passé, ceux-ci seront obligés de changer de train à Narva et à Yambourg. Seules les marchandises circuleront sans transbordement entre les deux pays.

#### LES POURPARLERS DE PAIX ENTRE LA FINLANDE ET LA RUSSIE

La Délégation finlandaise, se rendant à Tartu où doivent s'ouvrir les pourparlers de paix entre la Finlande et le Gouvernement des soviets et comprenant 36 membres, a traversé Reval le 7 juin.

#### LA NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MILITAIRE A RIGA

Le lieutenant-colonel R. Massing a été nommé représentant militaire d'Esthonie à Riga.

L'ADMINISTRATION DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES D'ESTHONIE  
AU CONGRÈS DE MADRID

L'administration des Postes et Télégraphes d'Esthonie sera représentée au Congrès international des Postes et Télégraphes qui doit avoir lieu cette année à Madrid, au mois d'octobre, et qui a pour but la revision des traités internationaux se rapportant aux postes et télégraphes.

---

## DOCUMENTS

---

### ADRESSE DE FÉLICITATIONS DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE D'ESTHONIE A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE DE LETTONIE

A l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée constituante de Lettonie, le président de l'Assemblée Constituante d'Esthonie a adressé à son Président le télégramme suivant :

« Je salue, au nom de l'Assemblée Constituante esthonienne, l'Assemblée Constituante de Lettonie à l'occasion de sa réunion. Les peuples esthonien et letton ont souffert pendant 700 ans les mêmes peines et les mêmes douleurs sous le même joug. Maintenant les deux peuples se sont libérés et ont pris en main la direction de leur destinée. Le peuple esthonien souhaite et espère entretenir avec le peuple letton, maintenant qu'ils sont tous deux devenus libres, des relations d'amitié et de bon voisinage qui porteront chance et profit aux deux peuples. Je souhaite à l'Assemblée Constituante de Lettonie que l'indépendance procure une nouvelle force au peuple letton et ouvre une ère d'activité prospère à son pays.

« *Le Président de l'Assemblée Constituante d'Esthonie.*

« (Signé) : A. REI. »

LETTRE DE M. C.-R. PUSTA A M. MILLERAND, MINISTRE DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES, AU SUJET DE L'INDEMNITÉ RÉCLAMÉE  
A L'ALLEMAGNE PAR L'ESTHONIE POUR LES DOMMAGES QUE  
LUI ONT CAUSÉS LES TROUPES DE BERMONDT.

Paris, le 29 mai 1920.

Monsieur le Président,

Au mois de décembre 1919 une délégation du Gouvernement d'Esthonie, qui avait à sa tête M. Birk, ministre des Affaires

étrangères, et était composée de M. le général Soots, de M. Piip, avait une conférence avec M. le général Niessel, chef de la Mission interalliée pour l'évacuation des troupes allemandes dans les pays baltiques.

Au cours de cette conférence, la Délégation esthonienne priait la Commission interalliée de demander au Gouvernement allemand de payer à l'Esthonie les dommages causés sur son territoire par l'invasion de Bermondts dans les pays baltiques.

Bermondts-Awalof, dont l'Esthonie a participé avec les Lettons à repousser les troupes, ayant fait évacuer des territoires de l'ancienne Courlande faisant aujourd'hui partie de la Lettonie, des locomotives et du matériel roulant que les Allemands avaient évacué d'Esthonie pendant la guerre ou après l'armistice, la Délégation esthonienne réclamait une partie de ce matériel.

Elle réclamait également les frais d'entretien et d'approvisionnement des troupes esthoniennes qui étaient devant Riga avec les troupes lettonnes, et la mission interalliée lui promettait de soutenir sa demande devant le Conseil Suprême et de faire appuyer par ce dernier cette réclamation auprès du Gouvernement allemand.

Le Gouvernement esthonien vient d'apprendre que l'Allemagne a restitué à la Lettonie 80 locomotives et 600 wagons. En conséquence, la Délégation d'Esthonie a l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir lui faire connaître quelle suite a été donnée par le Conseil Suprême à la demande que le Gouvernement d'Esthonie lui a adressée par l'intermédiaire de la Mission interalliée présidée par M. le général Niessel.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

*Signé* : C.-R. PUSTA.

---

*Le Gérant* : GÉLIS.

# SOMMAIRE DU N° 13

JUIN-JUILLET 1920

---

CHRONIQUE	Pages
A propos de la visite des navires italiens à Reval .....	3
Les étudiants à l'Université de Tartu.....	4
Organisation d'un bureau d'informations pour l'Esthonie, la Lettonie et la Lithuanie.....	5
Règlement de la situation des Esthoniens, anciens sujets russes, optant pour l'Esthonie.....	7
Comment les autorités russes traitent les Esthoniens qui se rendent en Russie et ceux qui rentrent en Russie.....	10
Activité de la Croix-Rouge esthonienne.....	11
Mort de M. Alexander Kaelas.....	12
Glasunov au Conservatoire de Musique d'Esthonie et rentrée de plu- sieurs célébrités musicales esthoniennes.....	13

## INFORMATIONS

Reconnaissance « de jure » de l'indépendance de l'Esthonie par la Fin- lande.....	14
Rapatriement des soldats esthoniens qui se trouvaient en France .....	16
Départ de la Mission militaire esthonienne .....	17
Les relations de l'Esthonie avec la Belgique et la Hollande .....	18
Budget de la République d'Esthonie pour l'année 1920.....	19
L'industrie en Esthonie.....	20
Le commerce en Esthonie.....	22
Le mouvement du port de Reval en 1919.....	22
Construction de nouvelles lignes de chemins de fer en Esthonie.....	22
Convention estho-russe relative aux communications par voie ferrée entre l'Esthonie et la Russie.....	23
Les pourparlers de paix entre la Finlande et la Russie .....	24
La nomination d'un représentant militaire à Riga.....	24
L'administration des postes et télégraphes d'Esthonie au Congrès de Madrid .....	25

## DOCUMENTS

Adresse de félicitations de l'Assemblée Constituante d'Esthonie à l'As- semblée Constituante de Lettonie.....	26
Lettre de M. C. R. Pusta à M. Millerand, Ministre des Affaires étran- gères, au sujet de l'indemnité réclamée à l'Allemagne par l'Esthonie pour les dommages que lui ont causés les troupes de Bermondts ..	26

---

---